

Service de consultation spécialisée dans la traite des êtres humains

La traite des êtres humains est une violation des droits humains qui n'épargne ni la Suisse, ni le canton de Neuchâtel. C'est un crime qui se déroule la plupart du temps dans la clandestinité et touche principalement les migrants-es. Ces derniers-ères se trouvent souvent dans des situations de pauvreté, de précarité ou de fragilité ce qui favorise leur exploitation par des criminels.

La traite des êtres humains désigne le commerce de personnes par le recours à des pratiques illicites comme la tromperie, l'abus de vulnérabilité, les menaces ou la contrainte à des **fins d'exploitation sexuelle, d'exploitation de leur force de travail ou en vue de prélèvement d'organes.**

C'est une infraction punie par l'article 182 du Code pénal suisse.

**Gratuit et
confidentiel**

- consultation sociale et juridique

Accès aux prestations
LAVI :

- protection de la personne
- soutien psychosocial
- soins médicaux
- hébergement provisoire
- aide au retour



Une victime de traite des êtres humains a besoin
d'aide, de soutien et de protection